

# ARRÊTÉ

dénommant le chemin de Coudrée et le chemin de Bonnevaux, à Cologny.

---

Du 8 mars 1938

---

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Cologny, en séance du 31 mai 1937, concernant la dénomination de chemins privés ;

Vu la disposition du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931 ; (1)

Vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 14 juin 1937 ;

Sur la proposition du Département des travaux publics ;

Arrête :

De donner :

1) le nom de :

« Chemin de Coudrée »

au chemin privé tendant du chemin de la Perrière au chemin du Nant-d'Argent,

2) le nom de :

« Chemin de Bonnevaux »

au chemin privé tendant du chemin du Nant-d'Argent au chemin Boissier.

Certifié conforme,

Le chancelier : Marc BERGER.

---

(1) RL 1931 p. 339